CLC Club Langues & Civilisations Vegages Statistics

MINI-SEJOUR EN ITALIE



CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS

IMPORTANT: LES PAPIERS D'IDENTITE INDISPENSABLES POUR EFFECTUER SON VOYAGE

 La carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité (attention: environ 4 à 6 semaines de délai pour l'obtenir). Les élèves de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès de leur préfecture ou du consulat du pays traversé et/ou visité pour connaître les formalités d'entrée.

Ambassade d'Italie – 51 rue de Varenne – 75343 PARIS CEDEX 07 – Tel : 01 49 54 03 00 – Fax : 01 49 54 04 10 -

Internet: http://www.ambparigi.esteri.it e-mail: ambasciata.parigi@esteri.it

Les élèves de nationalité étrangère peuvent demander un Titre d'Identité Républicain. Principe. Ce titre permet au mineur de prouver son identité. Il l'autorise également, accompagné d'un document de voyage (comme un passeport) en cours de validité, à circuler librement dans les pays de l'Espace Schengen et d'être réadmis en France sans visa. Peut en bénéficier le mineur, âgé de moins de 18 ans, né en France de parents étrangers autorisés à séjourner régulièrement en France, peut bénéficier d'un titre d'identité républicain. L'ensemble des nationalités sont concernées, y compris celles de l'Espace économique européen. La demande doit être faite par la personne exerçant l'autorité parentale soit auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture du département de résidence habituelle du mineur, soit à Paris, à la préfecture de police. Elle est effectuée au moyen d'un formulaire Cerfa, remis sur place. Le demandeur doit se présenter en personne, accompagné du mineur bénéficiaire.

- L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 sera rétablie le 15 janvier 2017. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants (décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale):
 - o Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
 - o Formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
 - o Photocopie du titre d'identité du parent signataire

Il appartient à chaque voyageur de se rapprocher de la mairie de sa commune afin de connaître la procédure d'obtention de l'autorisation de sortie de territoire.

LES BAGAGES:

- * un sac de voyage (éviter les valises) portant les coordonnées de l'élève en France (déposé dans le coffre de l'autocar, il ne sera pas possible d'y accéder avant l'arrivée dans les familles).
- * un petit sac contenant les paniers-repas. Ce sac restera dans la soute de l'autocar.
- * une sacoche ou sac à dos contenant les affaires personnelles : papiers d'identité, argent,...
- * quelle que soit la période de votre séjour, prévoir toujours un vêtement de pluie, des vêtements chauds en cas de mauvais temps, des vêtements plus légers si vous voyagez en mai/juin, de bonnes chaussures de marche.
- * un nécessaire de toilette complet (ne pas oublier gants et serviettes)
- * un réveil
- * un dictionnaire

DANS TOUS LES CAS NE PRENDRE QUE L'ESSENTIEL ET LAISSER LES OBJETS DE VALEUR A LA MAISON (bijoux, MP3, Ipod, consoles de jeux).

NE PAS OUBLIER :

- * la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre Caisse de Sécurité Sociale (délai : 2 à 3 semaines)
- * l'argent de poche pour les dépenses personnelles. Une somme de 45 à 60 € est largement suffisante.
- * en cas de traitement médical particulier, emporter les médicaments personnels ainsi qu'une photocopie de l'ordonnance (voir le paragraphe ALLERGIES ALIMENTAIRES).

LE COMPORTEMENT

* Dans l'autocar

- * pour des raisons de sécurité, rester toujours assis, les changements de place ou les déplacements dans l'allée centrale sont interdits. Les ceintures de sécurité doivent être attachées, conformément au décret n°2003-637 du 9 juillet 2003. En cas de défaut de port par les passagers, la responsabilité pénale reste individuelle pour chacun d'eux. En aucun cas la responsabilité du conducteur et de son employeur ne pourra être engagée.
- * veiller à la propreté dans l'autocar : un sac poubelle circulera régulièrement.
- * veiller à ne pas causer de dégradations dans l'autocar.
- * prudence et discipline lors de chaque descente de ou montée dans l'autocar.
- *prudence et discipline lors de chaque descente ou montée dans l'autocar.

* Pendant les visites

- * écouter et respecter les consignes surtout pour les horaires et points de rencontre.
- * pas de bousculades sur les trottoirs, ni dans les musées
- * ne jamais rester seul mais en groupe. Si on est perdu, s'adresser à un POLICIER et lui présenter votre "Passaporto".
- * pas de vols dans les magasins! On risque une forte amende et le retour immédiat en France, à la charge des parents.
- * à l'inverse, attention aux pick-pockets! Toujours veiller sur ses affaires!

* Dans le centre de séjour ou à l'hôtel

* respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que le repos des autres clients individuels ou groupes.

* Dans la famille hôtesse

L'adresse de la famille d'accueil et tous les renseignements la concernant vous seront communiqués par le professeur responsable avant le départ.

Vivre dans un pays étranger, c'est avant tout accepter son mode de vie, ses coutumes et respecter les hôtes qui nous reçoivent. Voici quelques conseils qui faciliteront l'intégration et assureront la réussite du séjour :

- * respecter les horaires des repas et de retour des excursions,
- * ranger sa chambre le matin et rassembler ses effets personnels, afin d'éviter des pertes ou des oublis lors du départ,
- * chaque matin, avant de partir, ne pas oublier le panier repas préparé par l'hôtesse
- * goûter tous les plats préparés par l'hôtesse. Si un plat n'est vraiment pas au goût de l'enfant, l'expliquer à la famille,
- * être attentif à sa consommation d'eau lors de l'utilisation de la salle de bain,. Attention, en Italie, par mesure d'économie, certaines familles coupent l'eau chaude dans la journée. Si un élève constate qu'il n'y a pas d'eau chaude, il faut qu'il demande à sa famille de rebrancher le chauffe-eau,
- * pour éviter toute tentation, ne jamais laisser d'objets de valeur ou d'argent en évidence. A contrario, avertir les élèves qu'ils ne doivent pas emporter d'objets ou linge de maison appartenant à la famille,
- * si par mégarde, un objet ou meuble était endommagé par un élève, il doit impérativement en informer son professeur et le responsable local de façon à établir une déclaration signée des 3 parties avant de quitter les lieux , et nous la transmettre dans les meilleurs délais.
- * avant le départ, vérifier avec sa famille hôtesse que tout est en ordre dans la chambre et que rien n'est oublié (objets ou vêtements).

Nous vous rappelons que chacun est responsable de ses effets personnels et en aucun cas CLC ne pourra s'occuper de gérer les biens oubliés.

CERTAINS MALENTENDUS SONT SOUVENT DUS A DES PROBLEMES DE COMPREHENSION DE LA LANGUE. LES ELEVES NE DOIVENT PAS HESITER A CONTACTER LES PROFESSEURS ET LE RESPONSABLE LOCAL POUR ECLAIRCIR TOUTE SITUATION.

* Les sorties le soir

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir le soir non accompagnés d'un adulte. Cette règle s'applique également aux élèves majeurs.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

→ Us et Coutumes :

- * Un repas italien est généralement composé de la façon suivante :
 - IL PRIMO (pâtes, riz ou soupe),
 - IL SECONDO (viande ou poisson accompagné d'un légume, «il contorno »),
 - DESSERT (très souvent un fruit)
- * Souvent la salle de bain est équipée d'une douche avec écoulement direct de l'eau par le sol (absence de bac de à douche). Attention aux inondations !

→ Téléphone

* De France vers un poste fixe en Italie, composez le 00 39 et le numéro complet du correspondant. Ne pas oublier de faire après le 00 39, l'indicatif de la ville ou région :

Exemples: Venise041 Florence055 Milan 02 Naples081 Rome06

- * Pour appeler de France vers un portable italien, composez le 00 39 et le numéro du portable italien sans le 0. Exemple : 00 39 338
- * D'Italie vers un poste fixe en France, faire précéder le numéro à 9 chiffres du 00.33. Exemple : 00.33.5.65.77.50.00.
 * Pour téléphoner d'Italie vers un portable français, faire précéder le numéro à 9 chiffres du 00 33. Exemple : 00.33.6.10.10.10.10.10

LES ASSURANCES

Nous vous rappelons qu'en plus de l'assurance responsabilité civile comprise dans le prix du séjour, une assurance assistance/rapatriement et des options annulation et vol de bagages vous sont proposées en option. Vous voudrez bien les souscrire auprès du professeur.

LE RAMASSAGE

Les familles hôtesses accueilleront les élèves le premier soir au point de rencontre où stationnera l'autocar. Les familles les plus éloignées accompagneront les enfants matin et soir au point de rencontre. Les familles les plus proches (résidant à environ 5 mn à pied du point de rencontre) indiqueront aux élèves leur chemin pour rejoindre seul le point de rencontre. Sa durée peut varier en fonction de la localité.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Toute allergie alimentaire doit nous être signalée 60 jours avant le départ. Sa nature devra nous être clairement décrite sur papier libre et traduite dans la langue du pays visité. Ce document va constituer une demande préalable d'acceptation de l'élève et dès réception dans nos services, nous le transmettrons à notre directeur de centre afin qu'il étudie la possibilité de recevoir l'élève dans les meilleures conditions. Nous nous réservons le droit de refuser un élève par principe de sécurité, ou, dans la mesure du possible, nous proposerons une solution alternative. Dans le cas où la participation d'un élève est acceptée, les parents conservent l'entière responsabilité et ne pourront, en cas d'accident, mettre en cause celle des différents prestataires : le Club Langues et Civilisations, les directeurs de centre ou responsable locaux, les familles hôtesses.

NB : Nous tenons à votre disposition les coordonnées d'une société spécialisée dans l'élaboration de plateau-repas adaptés à divers régimes, que vous pouvez commander afin que votre enfant les emporte durant son voyage.

DISCIPLINE

Dans le cas où le professeur responsable ou notre responsable local estimerait qu'il ne peut plus continuer à assumer la responsabilité d'un élève dont le comportement gêne la famille hôtesse, ou les autres participants ou le bon déroulement du séjour, les parents ou le participant s'il est majeur s'engagent à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer son retour en cours de séjour, sans délai et à leurs frais.

Nous sommes certains que toutes ces consignes et recommandations seront comprises et acceptées par tous afin que le voyage se déroule dans les meilleures conditions et demeure un souvenir agréable pour tous. BON VOYAGE!